

LA MAINTENANCE est obligatoire

Nous sommes confrontés régulièrement au thème de la maintenance dans la vie de tous les jours, mais peu de gens ont conscience de l'importance de cette mesure.

Tous ceux qui utilisent un véhicule apportent régulièrement leur voiture ou leur moto au garage pour éviter des pannes imprévues, éviter des réparations onéreuses ou pour s'assurer que leur véhicule est en parfait état de marche.

Qu'en est-il du secteur des portes et portails automatiques?

Est-ce que chaque utilisateur se préoccupe de savoir si sa porte de garage à la maison représente un danger pour quelqu'un car elle n'a pas été entretenue ou utilisée conformément aux instructions? Est-ce que chaque entrepreneur pense à ce qui se passerait si une porte automatique très fréquentée s'immobilisait ou même blessait quelqu'un?

Tant que tout fonctionne parfaitement, beaucoup ne s'en préoccuperont pas. Cependant les problèmes commencent avec les réparations onéreuses, les urgences, les dommages corporels ou les traitements de cas d'assurance.

Qu'est-ce qui est obligatoire?

Pas seulement pour les entreprises mais également pour les particuliers.

Les sociétés et les entreprises qui utilisent les portes et portails automatiques ont l'obligation de faire réviser leurs installations régulièrement. Les utilisateurs privés doivent également veiller à ce que leurs portes et portails ne représentent pas de danger pour la santé et la vie de l'utilisateur et d'un tiers.

Ce que beaucoup oublient:

Le fonctionnement et l'entretien de portes et portails automatiques sont soumis à des dispositions légales:

1. Code des obligations Article 58:

Le Code des obligations stipule que le propriétaire d'un bâtiment doit prendre en charge les dommages causés par des portes ou des systèmes de porte défectueux.

2. Loi sur le travail Article 61:

La Loi sur le travail stipule que l'employeur est responsable de la protection de l'employé et se doit de prendre toutes les mesures nécessaires et techniquement appropriées pour la sécurité de la porte et du système de porte.

LA MAINTENANCE est obligatoire

Ce que nous vous conseillons:

Pour que les portes et portails automatiques remplissent leur fonction de manière optimale, ils doivent fonctionner sans faille d'un point de vue technique. Ce n'est que de cette manière qu'ils peuvent remplir les normes de sécurité prescrites par la loi.

Nous vous recommandons donc de ne pas renoncer à la maintenance annuelle de vos installations.

Que faut-il faire?

La maintenance est indispensable. Vous pouvez alors profiter des avantages suivants:

- Réduction de l'usure
- Entretien préventif
- Contrôle annuel des fonctions de sécurité
- Avertissement quant à d'éventuels risques de sécurité qui peuvent survenir
- Éviter les pannes onéreuses
- Entretien de l'installation
- Durée de vie de l'installation plus longue

Ce que propose notre service:

SIPORT propose un service de maintenance complet. Nous nous occupons de l'entretien et du contrôle de la sécurité et de l'entretien préventif de vos installations.

De plus des contrats de maintenance vous donnent la possibilité de faire réviser vos installations automatiquement et à temps.

Chez SIPORT vous avez le choix entre 2 paquets de maintenance:

1. Contrat de maintenance A:

Sont inclus 1 à 2 maintenances par an (au choix), éventuelles réparations et frais de déplacement.

Les pièces de rechange nécessaires ne sont pas incluses.

2. Contrat de maintenance B:

1 à 2 maintenances par an (au choix) qui sont facturées selon les frais engagés. Les éventuelles réparations et frais de déplacement sont également facturés selon les frais engagés. Les pièces de rechange nécessaires ne sont pas incluses.